

sionnaire apportera aussi en entrant, deux paires de draps, six serviettes & un couvert d'argent : les frais de l'habillement feront aussi sur le compte de Messieurs les Parents.

Pour maintenir l'union parmi les Eleves, il a paru convenable de fixer un uniforme, qui consiste, pour les jours de Fête, en un habit bleu, parements, revers & collet rouge, poches à l'angloise, boutons de cuivre doré, veste & culotte rouges; & pour les jours ouvriers, il suffira qu'ils aient un surtout bleu, collet & parements rouges, boutons de même étoffe : on laisse la couleur de la veste & de la culotte au choix de Messieurs les Parents, qui sont priés de ne rien envoyer directement à leurs enfants, mais toujours par la médiation du Reverend Pere principal.

Ceux de Messieurs les Parents qui souhaiteroient que les Religieux prissent sur leur compte tous les frais de l'habillement, des livres classiques, du Médecin, Apothicaire, Chirurgien & remedes, & enfin des menus plaisirs qu'on distribuera chaque semaine à leurs enfants, paieront quatre cents soixante & dix livres pour les dix mois de classe, & cinq cents trente livres, s'ils veulent les laisser au College pendant les vacances; & en outre leur donneront en y entrant, douze chemises, autant de mouchoirs, de coëffes de nuit, de cols & de paires de chaufsons, trois paires de bas d'été & trois paires de bas d'hiver, deux chapeaux & deux paires de souliers; le tout neuf & bien conditionné. Ils y ajouteront un couvert d'argent. Un pensionnaire qui sortira du College la première année, remportera son habit uniforme, & tout ce qu'il aura apporté; mais se retirant les années suivantes, on ne lui en rendra que la moitié en valeur.

Le premier devoir de l'homme étant de rendre à Dieu le culte qui lui est dû, on ne négligera rien pour procurer aux Eleves la connoissance de notre sainte Religion, & pour